

Compte rendu de la Séance du 04 mars 2015

L'an deux mille quinze, le quatre mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac,
sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, MM. DELCOUSTAL Gérard, SFILIGOÏ Alain, GALLINE Jacques, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, MM. ZANARDO Alain, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne, GAY Annette et M. HEGO Philippe.

Procuration de Mme SAVIN à M. LEOMANT

Etait absent : M. CABANE Bernard

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de retirer le point n° 4 de l'ordre du jour :
« adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions du Maire suivantes :

- N° 01/2015 portant sur l'avenant n° 1 au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du service public d'assainissement 2011/2015.
- N° 02/2015 portant sur la décision d'ester en justice et désignation d'un avocat pour la défense des intérêts communaux dans le cadre des dommages résultant des travaux de la place Viçoze.

01.03.15 – Approbation du compte administratif 2014 – budget principal.

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1^{er} adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE, hors de la présence de M. le Maire,** le Compte Administratif du budget principal 2014.

02.03.15 – Approbation du compte administratif 2014 – budget assainissement collectif.

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1^{er} adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE, hors de la présence de M. le Maire,** le compte administratif 2014 du budget Assainissement Collectif

03.03.15 – Approbation du compte administratif 2014 – budget Base de Loisirs Fluviale.

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1^{er} adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE**, **hors de la présence de M. le Maire**, le compte administratif 2014 du budget Base de Loisirs Fluviale 2014.

04.03.15 – Approbation du compte administratif 2014 – budget Lotissement des Pruniers.

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1^{er} adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE**, **hors de la présence de M. le Maire**, le compte administratif 2014 du budget Lotissement des Pruniers 2014.

05.03.15 – Approbation des Comptes de gestion de 2014 dressés par M. ABENIA, receveur.

LE **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur pour le Budget principal et budgets annexes, assainissement collectif, base de loisirs et Lotissement des Pruniers, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

06.03.15 – Affectation des résultats de l'exercice 2014 : budget principal.

LE **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTE** d'affecter les résultats 2014 du budget principal qui lui sont présentés :

Report en fonctionnement R002 :	+ 521 056.70 €
Report en investissement ligne R001	+ 18 866.73 €

07.03.15 – Affectation des résultats de l'exercice 2014 : budget assainissement collectif.

LE **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTE** d'affecter les résultats 2014 du budget assainissement qui lui sont présentés :

Report en exploitation R002 :	+ 131 353.25 €
Report en investissement ligne R001	+ 215 565.16 €

08.03.15 – Affectation des résultats de l'exercice 2014 : budget Base de Loisirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés
ACCEPTE d'affecter les résultats 2014 du budget Base de Loisirs qui lui sont présentés :

Report en exploitation R002 : + 5 224.93 €

Report en investissement ligne R001 : + 61 121.52 €

09.03.15 – Affectation des résultats de l'exercice 2014 : budget Lotissement des Pruniers

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés
ACCEPTE d'affecter les résultats 2014 du budget Lotissement des Pruniers qui lui sont présentés :

Report en fonctionnement D 002 : - 16 927.20 €

Report en investissement ligne D001 : - 409 305.57 €

10.03.15 – Choix de l'attributaire de la délégation de service public pour la gestion de la Base de Loisirs Fluviale et approbation de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE :

- le contrat de délégation de service public confiant la gestion de la Base de Loisirs Fluviale de Clairac (Camping-Bar-Restaurant) à M. Thierry LE MAREC domicilié Route de la Plage 47320 CLAIRAC.
- les tarifs proposés par M. Thierry Le MAREC et qui seront appliqués au Camping-Bar-Restaurant de la Base de Loisirs Fluviale.

11.03.15 – Convention pour utilisation de transports scolaires du S.I.T.E. de la région de Miramont de Guyenne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTE** la convention avec le Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves de la Région de Miramont de Guyenne portant sur l'utilisation du service de transport par des élèves clairacais.
